

**ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
DE NIVEAU JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE ORAGES**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



mardi 6 octobre 2026 :

Le département du Finistère est placé en vigilance jaune pour le phénomène orages. Cet après-midi, les nuages bourgeonnent et les averses deviennent plus fréquentes. Au fil des heures, l'instabilité se renforce et des orages se manifestent par endroits. Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 15 millimètres en Cornouaille intérieure. Le vent reste généralement faible.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : www.meteofrance.com
- ➔ Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ,
<http://www.finistere.fr/Inforoute29>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Quimper le 6 octobre 2026

Le préfet,
pour le préfet
la cheffe du service
interministériel de défense et
de protection civiles



Sophie LE MAILLOT